



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 4 février 2021, salle St-Gervais  
Procès-verbal n°293**

Présent-e-s :	M. Sylvain Fuser (vice-président, préside en l'absence de M. Batista da Silva) Mme Corinne Maison (secrétaire) Mme Magali Besse Giorgi M. Frédéric Bieri Mme Deborah Brindley Mme Mitzi Carmona Mme Natacha Gonzalez Mme Verena Jendoubi Mme Eva Keiflin M. Didier Maison Mme Ana Ménétrety
Excusés :	M. Mickael Batista da Silva M. Stéphane Deléchat Mme Nina Rime M. Pierre Sutter
Exécutif :	M. Vincent Mottet, maire M. Cyril Baudin, adjoint M. Pascal Dethiollaz, adjoint
Verbaliste :	Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV n° 292 de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2020
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 16 décembre 2020 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjoints
5. Rapport de la commission de la sécurité publique du 15 décembre 2020
6. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Frs 95'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues sur les immeubles locatifs 42 à 48, route du Moulin-Roget et 1 à 27, route d'Epeisses
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

**M. Fuser** préside la séance en remplacement de **M. Batista da Silva**. Celle-ci s'ouvre à 19h30.

## 1. Approbation du PV n° 292 de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2020

**M. Maison** demande une modification au point 5, 2<sup>e</sup> paragraphe : «il a été relevé, conformément aux décisions prises lors de la dernière législature après *la mise en suspens* du projet de développement du village...». Le procès-verbal n° 292 de la séance du 10 décembre 2020 est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents avec cette remarque.

## 2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

**Le président** fait mention du courrier du président de la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil du 7 janvier 2021, qui demande aux conseils municipaux des 45 communes de s'exprimer sur un PL visant à instituer des membres suppléants dans les conseils municipaux (système spécifique de suppléance avec au moins un membre suppléant par groupe et, passée la tranche de six membres élus, un deuxième membre suppléant). **M. Mottet** attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que tant le fonds que la forme posent des problèmes car cette lettre, qui aurait dû être adressée à l'exécutif, viole la loi sur l'administration des communes. Le Grand Conseil a le droit de consulter les communes, s'il le souhaite, mais selon une procédure spécifique qui n'est pas celle choisie par le président de la commission des affaires communales, régionales et internationales. En effet, si toutes les commissions du Grand Conseil sollicitaient les conseillers municipaux des communes, ceux-ci passeraient leur temps à donner des réponses. **M. Mottet** a interpellé l'ACG sur ce sujet, mais cette dernière estime qu'il est délicat de donner une position pour toutes les communes, raison pour laquelle elle s'en remet à la décision des conseils municipaux. **M. Dethiollaz** propose de laisser l'exécutif, via le secrétaire général, répondre au courrier de M. Cerutti selon la prise de position du Conseil municipal, en précisant que la façon de contacter la commune n'était pas correcte. **Le président** demande au Conseil municipal de prendre position sur cette question. Par une abstention et 10 voix « contre », le Conseil municipal rejette la possibilité d'instaurer des conseillers municipaux remplaçants.

**Le président** demande que le planning indicatif de l'étude complémentaire menée par Urbaplan sur les potentiels de développement de la commune soit inclus dans l'échéancier du Bureau du Conseil municipal.

## 3. Décision de l'AG de l'ACG du 16 décembre 2020 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux

Les conseillers municipaux prennent connaissance de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020, qui a accepté l'octroi à la Ville de Genève, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.

## 4. Communications du maire et des adjoints

**M. Mottet** fait savoir :

- qu'une première version de l'étude des potentiels de développement de la commune, confiée par l'Etat au bureau Urbaplan, a été transmise à l'exécutif et est en cours d'analyse. Elle nécessite encore un certain nombre de discussions, notamment quant aux différentes variantes proposées. Le planning que le bureau mandaté avait proposé au moment de l'attribution du mandat est respecté, à quelques semaines près en raison de la crise sanitaire qui sévit depuis mars 2020. **M. Mottet** en profite pour apporter une correction concernant certains propos émis lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il avait en effet été relevé que le planning de cette étude n'était pas tenu par les mandataires. Il semble que cette remarque était fondée sur le planning intentionnel que l'Etat avait publié au moment de l'appel d'offres et non pas sur celui établi par le bureau mandaté quelques mois plus tard. **M. Fuser** demande si le travail d'analyse du document transmis par Urbaplan pourrait être effectué avec une délégation de la commission de l'aménagement. **M. Mottet** explique que ce travail est dévolu à l'exécutif, qui restera transparent et qui montrera au Conseil municipal le fruit de son travail. Comme il en a été discuté avec Urbaplan, des ateliers pourraient être créés au niveau de la commission et du Conseil municipal.

Les remarques, critiques, doléances ou souhaits pourront être annexés au rapport, tout en relevant que le rapport est commandé par l'Etat et que celui-ci entend qu'il réponde prioritairement à sa demande. **M. Baudin** ajoute que l'exécutif a pris note des remarques formulées par le Conseil municipal et assure que l'exécutif tient à en tenir compte.

- que l'exécutif est sur le point d'interpeller le Conseil d'Etat pour lui demander, une fois de plus, de statuer sur les 4 PLQ et notamment, sur le n° 30041 qui semblait échapper à la problématique de la fiche PSIA.
- que la commune est membre de l'association ATCR-AIG, très active et représentative de toutes les collectivités touchées par l'activité de l'aéroport. L'association vient d'écrire à Mme Sommaruga, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC,) pour lui demander de réexaminer la fiche PSIA, qui n'aurait plus de raison d'être en vertu de l'accord de Paris sur le climat, signé par la Suisse, ainsi qu'en vertu du plan climat cantonal 2030. Un courrier a également été adressé au Conseil d'Etat, lui demandant de faire pression en ce sens auprès du Conseil fédéral. En réponse à une question de **Mme Jendoubi** qui souhaite des précisions sur l'action de l'association ATCR-AIG, **M. Mottet** explique que la Suisse s'est engagée – et donc le Conseil fédéral – dans l'accord de Paris à effectuer un certain nombre d'efforts au niveau du climat. Dans le même temps, le Conseil d'Etat a présenté un plan climat cantonal qui, lui aussi, s'engage à faire ces efforts, tels qu'isolation des bâtiments ou diminution de la pollution provoquée par les avions. Au niveau fédéral, la fiche PSIA actuellement en vigueur est gravée dans le marbre et prévoit que l'aéroport international de Genève soit en croissance jusqu'en 2025. La crise sanitaire, qui a débuté en mars 2020, ayant provoqué une diminution des vols, l'association a vu l'occasion de demander une révision des fiches PSIA, qu'elle estime ne plus être d'actualité ; l'établissement de fiches PSIA nécessite, en effet, des années de travail.
- que **M. Pascal Dethiollaz** a été officiellement nommé au grade de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers au 1<sup>er</sup> janvier 2021, après des périodes d'intérim à cette fonction. **M. Mottet** le remercie pour son engagement. **M. Dethiollaz** reçoit les applaudissements du Conseil municipal.

**M. Baudin** indique :

- que l'exécutif a décidé de verser les CHF 5'000.- prévus pour le Festival Antigél malgré son annulation en guise d'aide au milieu culturel. Garantie a été donnée que les artistes et intervenants seraient payés. **M. Fuser** félicite l'exécutif pour cette décision. Il souhaiterait toutefois que la commune obtienne la preuve comptable que les deniers octroyés au Festival seront utilisés comme demandé. **M. Baudin** verra ce qu'il est possible de faire.
- que la salle dite « du GenA » accueille depuis le début de l'année les jeunes, 2h/semaine, les vendredis soir, sous encadrement des TSHM. Cet essai semble être particulièrement apprécié et connaît un vrai succès. La mesure sera pérennisée. **M. Fuser** attend un « vrai » lieu pour que les jeunes puissent se réunir.

**M. Dethiollaz** annonce :

- que, sur les 1'472 bons de CHF 20.- distribués à la population comme aide aux entreprises et commerçants, 500 ont été utilisés à ce jour. Une communication sera faite prochainement via les réseaux sociaux pour rappeler cette opération.
- que le rapport sur le stationnement a été rendu. Il comporte des constats et propositions intéressantes. Une séance vient d'avoir lieu avec le mandataire, qui affinera son rapport et reviendra avec une version finale. Ce sujet sera abordé lors d'une séance de la commission des espaces publics et mobilité d'ici mars, en présence du mandataire. Comme la question du stationnement sur la commune est un sujet sensible, **M. Dethiollaz** rappelle que chaque conseiller municipal peut assister à des séances de commission.
- que des travaux pour changer les conduites d'évacuation des eaux pluviales à côté des terrains de tennis ont débuté et devraient durer environ 2 semaines.

## 5. Rapport de la commission de la sécurité publique du 15 décembre 2020

En sa qualité de président de la commission de la sécurité publique, **M. Bieri** donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020. Il remercie les membres de la commission qui effectuent un bon travail. Il remercie également **M. Mottet** qui est ouvert aux demandes de la commission. **Mme Jendoubi** s'interroge sur la nécessité de lire intégralement le compte-rendu que chaque conseiller municipal a reçu au préalable. Elle s'interroge également sur la pertinence de citer les noms des commissaires dans une séance publique du Conseil municipal, puisque les travaux des commissions sont confidentiels. **M. Gandolfo** confirme cette assertion, ajoutant qu'il est préférable de ne pas indiquer les noms des intervenants. **Mme Carmona** abonde dans le même sens que **Mme Jendoubi**, soulignant qu'un résumé du rapport serait plus adapté. **M. Dethiollaz** est également en faveur d'un résumé du procès-verbal, à condition que celui-ci ne soit pas trop succinct, car les sujets traités par la commission peuvent intéresser le public qui assiste aux séances du Conseil municipal. En réponse à sa question, **Mme Besse Giorgi** apprend de **M. Gandolfo** qu'il est possible de mentionner des noms dans les rapports des commissions, mais que ceux-ci ne devraient pas être cités lors d'une séance faisant l'objet d'un procès-verbal public, comme c'est le cas de celle du Conseil municipal. **M. Fuser** a constaté que le rapport fait souvent mention de problèmes, mais sans définir précisément lesquels. Il estime important de décrire de façon détaillée quels sont les problèmes dont la commission parle. Il tient cependant à rappeler que la commune d'Avully n'a jamais connu de réels problèmes de sécurité tels qu'agression ou viol. **Mme Jendoubi** est du même avis : elle habite depuis un certain nombre d'années à Avully et elle dispose d'un garage qu'elle utilise fréquemment de jour comme de nuit. Elle ne s'est jamais sentie en insécurité dans le garage et a de la peine à comprendre le discours qui met en avant des problèmes de sécurité alors qu'il s'agit souvent de quelques nuisances sonores ou autres. Revenant sur la problématique des garages souterrains de Gennecy, **M. Mottet** a contacté le directeur général de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) à la suite d'un incendie dans un box pour lui faire part de son inquiétude concernant le fait que la police cantonale ne se déplace que pour des incidents graves. L'exécutif recevra d'ici fin février l'inspecteur prévention incendie pour savoir ce qu'il est possible de faire pour prévenir les incidents graves dans ce domaine. **M. Fuser** se souvient que **M. Dethiollaz** s'était senti concerné il y a un certain temps en tant que sapeur-pompier par les feux de poubelles et autres incidents en rapport avec le feu et avait tenté de prendre le problème à bras le corps. Il avait constaté que la seule action qui pouvait être faite était de demander aux régies d'envoyer une lettre à tous les locataires pour leur rappeler que les boxes devaient être utilisés pour parquer des véhicules et non pas à des fins de stockage de produits chimiques ou pour en faire un atelier. **M. Fuser** apprécie la démarche qu'effectue actuellement l'exécutif concernant la sécurité dans les parkings souterrains de Gennecy et il espère que des résultats seront obtenus. Il relève cependant qu'il est de la responsabilité individuelle de chacun de ne pas entreposer des produits dangereux dans son garage. **Mme Jendoubi** apprécie aussi que l'exécutif aborde la problématique sous un autre angle. Elle aimerait qu'une réflexion soit engagée sur la possibilité de travailler avec un certain nombre de jeunes supposés être responsables des déprédations, encadrés par les TSHM, pour leur proposer de repeindre les garages souterrains. **M. Baudin** a rencontré dernièrement les TSHM, avec lesquels il a déjà discuté d'un projet de remise en valeur des garages. Ce projet n'aboutira pas demain, mais la discussion est lancée. **M. Fuser** cite une phrase du rapport de la commission, qui dit qu'« il faudrait sécuriser l'accès et M. Mottet cherche des solutions. Est-ce que la commune devrait voter un crédit pour des travaux afin d'apaiser les habitants de Gennecy ? ». Il s'élève contre tout projet impliquant financièrement la commune dans la rénovation des peintures de ces garages qui appartiennent à des propriétaires privés qui retirent des bénéfices financiers sur la location de ces garages et à qui la responsabilité d'entretien, en terme esthétique comme sécuritaire, revient. **M. Baudin** précise que si la rénovation des peintures des garages devenait un projet confié aux jeunes sous la responsabilité des TSHM, les fonds nécessaires devraient être obtenus des régies ou pris sur les fonds des TSHM, mais en aucun cas émanant de la commune.

**6. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 95'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues sur les immeubles locatifs 42 à 48, route du Moulin-Roget et 1 à 27, route d'Epeisses**

*Vu que les appartements des immeubles sis aux 42 à 48 route du Moulin-Roget et aux 1 à 27, route d'Epeisses appartenant à la commune d'Avully, font l'objet d'un nombre de vacances important ;  
vu que trois appartements nécessitent des réfections complètes, pour des montants variants entre Frs 75'000.- et Frs 90'000.- chacun,*

vu que, de plus, l'une des deux chaudières produisant de l'énergie pour les deux groupes d'immeubles est tombé définitivement en panne la première semaine de janvier et qu'il n'y avait d'autre alternative que de décider de son remplacement en urgence, pour un montant d'environ Frs 68'000.-,  
vu que d'autres vacances d'appartements nécessitant des travaux de réfection lourds sont d'ores et déjà annoncées, conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,  
sur proposition du maire,

#### **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Frs 95'000 destiné à couvrir des dépenses de fonctionnement non prévues sur les immeubles 42 à 48 route du Moulin-Roget et 1 à 27 route d'Epeisses.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2021 sur le compte 9630.00.34304.01.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

L'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 95'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues sur les immeubles locatifs 42 à 48, route du Moulin-Roget et 1 à 27, route d'Epeisses est acceptée par 12 voix « pour » (unanimité des membres présents).

#### **7. Questions orales / écrites**

**Le président** n'a reçu aucune question écrite.  
Aucune question orale n'est posée.

#### **8. Divers**

##### *8.1 Commission de l'aménagement*

**M. Fuser** informe qu'il convoquera la commission de l'aménagement pour le mois de mars et il demande à ses membres de réfléchir sur les besoins qu'ils estiment prioritaires pour la commune d'Avully.

##### *8.2 Commission culture, sports et loisirs*

**Mme Besse Giorgi** souhaite que la commission culture, sports et loisirs soit convoquée courant mars.

Questions du public

La séance est levée à 20h40.

Le Président

La Secrétaire